



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 57451

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les distorsions de concurrence liées aux différences de niveaux de charges sociales et patronales qui affectent les professionnels du transport routier de voyageurs frontaliers. Parmi les multiples conséquences générées par cette situation, il apparaît un phénomène de fuite de la main-d'oeuvre française vers les entreprises allemandes, belges ou encore luxembourgeoises qui, en raison de faibles charges sociales, proposent des salaires plus élevés. Face à ce constat, ne serait-il pas possible d'envisager une mesure d'exonération partielle de charges patronales pour les entreprises de transport routier de voyageurs frontalières. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour pérenniser ces entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57451

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1212